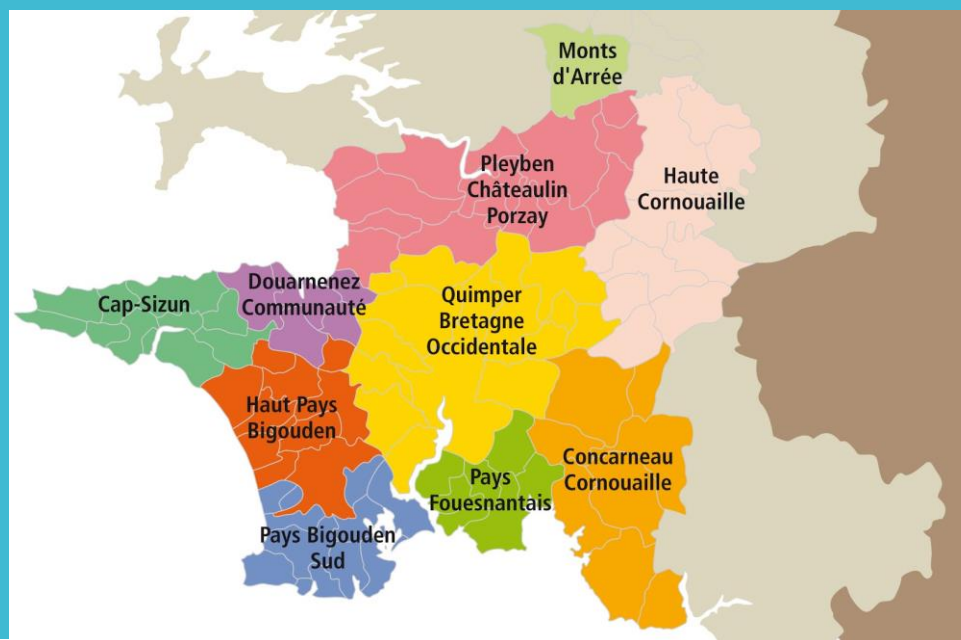


APAC

Action Prévention Après Cancer



Claire Normand -
Responsable qualité

Hélène APPADOO -
Coordinatrice de parcours,

*Appui Santé en Cornouaille
Finistère Sud*

-> DAC : *Dispositif d'Appui à la
Coordination*

-> 3C : *Centre de coordination
de cancérologie*

Contexte

Août 2020

- Appel à projet ARS Bretagne
- Réunion des acteurs
- ASC désigné comme porteur

Novembre 2020

Dossier retenu par l'ARS

24 Décembre 2020

Arrêté relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer

Février 2021

Lancement de l'expérimentation

Critères imposés

Permettre

- **à toute personne adulte**

Ayant reçu un traitement dans le cadre d'un cancer depuis moins
d'un an
+
résidant sur le territoire

- **De bénéficier de soins de support :**
 - Soutien Psychologique
 - Prise en charge diététique
 - Activité Physique Adaptée (APA)
- **Avec un budget n'excédant pas 180€ par personne**

Critères imposés

- **Tarifs conventionnés**
 - Activité physique Adaptée :
 - Bilan 55€
 - Séances individuelles 35€
 - Séances collectives 9€
 - Prise en charge Diététique
 - Bilan 50€
 - Consultation de suivi : 35€
 - Soutien psychologique
 - Consultation 50€
- **Convention obligatoire de tous les partenaires**
 - Tarifs
 - Engagement au respect de l'organisation

Vidéo

**Comment accompagner
un patient après
le traitement d'un cancer ?**



En pratique

Notre expérience

Mise en œuvre

- L'assistante administrative
 - Réceptionne la prescription
 - Crée un dossier dans notre logiciel Gwalenn
 - Accuse réception auprès du prescripteur (mail – courrier)
 - Informe le médecin traitant (si différent du prescripteur) de l'inclusion
- La coordinatrice
 - Vérifie le dossier (critères éligibilités)
 - Réalise un entretien téléphonique avec le patient :
 - Rempli le questionnaire de données de santé pour l'ARS
 - Recueille les besoins et recherche si difficultés particulières
 - Propose des professionnels (annuaire interne ou recherche de nouveaux partenaires)
 - Oriente la demande aux partenaires retenus par le patient (mail, téléphone, courrier)
- Le professionnel prend contact avec le bénéficiaire
- Le patient fait son/ses bilan(s)
- Le/les professionnels envoie(-ent) le/les comptes rendus du bilan
- La coordinatrice rappelle le patient pour déterminer ensemble son parcours dans la limite des 180€ dans les 6 mois

Mise en œuvre

- Le patient réalise le parcours de soins de support
- Les professionnels envoient les comptes rendus et factures de leurs prestations
- La coordinatrice veille au respect du budget
- L'assistante de direction règle les factures par chèque aux professionnels
- La responsable qualité vérifie l'intégralité des données du dossiers avant clôture (données exigées dans le projet)
- L'assistante administrative
 - Envoi un questionnaire de satisfaction au bénéficiaire
 - Envoi un courrier avec les copies des comptes rendus des soins de support au prescripteur et au médecin traitant (si différent)
 - Classe le dossier en « sorti »
 - Détruit les supports papiers

Quelques outils

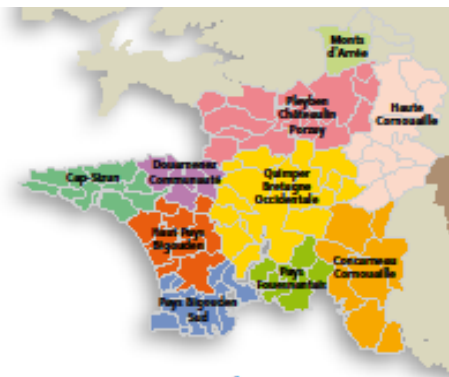
Site internet : www.appuisantecornouaille.fr

Mail : apac@appuisantecornouaille.fr



APAC

Action Prévention Après Cancer



Un nouvel accompagnement sur le territoire Cornouaille !

Qui peut en bénéficier ?

Tout patient atteint d'une pathologie cancéreuse qui a terminé son traitement depuis moins d'un an.

Comment en bénéficier ?

Par la prescription d'une ou plusieurs prestations par le médecin spécialiste du cancer ou par le médecin traitant. Cette prescription doit être adressée à Appui Santé en Cornouaille par mail ou courrier.

Quelles prestations sont disponibles ?

- Un bilan d'activité physique adapté (APA) avec la possibilité de suivre des séances individuelles et/ou collectives d'APA
- Un bilan nutritionnel avec au besoin des consultations de suivi
- Un soutien psychologique

Où sont dispensées les prestations ?

Au sein des établissements de santé ou en ville avec des professionnels libéraux référencés.

Quel coût pour le patient ?

Les prestations sont prises en charge à 100% dans la limite d'un forfait attribué par patient. Des compléments sont possibles à partir des mutuelles des patients.

Renseignements :

- 02 98 90 20 96
- apac@appui.sante.cornouaille.fr
- 49, hent Penhoad Bras 29700 PLOMELIN



Prescription de soins de support

N° _____

Objet : L'APAC propose aux adultes résidant sur le territoire de santé n°2 et ayant été traités pour un cancer de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Ce projet s'adresse aux personnes qui ont été traitées pour un cancer et qui nécessitent un accompagnement personnalisé dans l'année qui suit la fin des traitements (sont incluses les personnes en cours d'hormonothérapie).

Date de la demande : (Reçue le :)

Coordonnées de la personne Sexe : F H

Nom de naissance Nom d'usage

Prénom Date de naissance

Tél. : Mail :

Adresse postale

- La personne souhaite bénéficier des soins de support dans le cadre du projet APAC.
- La personne est informée et a consenti au partage des informations.

Coordonnées du demandeur : Médecin traitant Médecin spécialiste

Nom Prénom

Ville/Etablissement

Tél. Mail

Mail sécurisé :

Référents professionnels

Médecin traitant Dr Ville

Spécialiste(s) Dr

Autre(s) professionnels

Prescription (cochez le ou les soins de supports demandés) :

- Activité Physique Adaptée (A.P.A.) : merci de compléter la prescription APA ci-joint.
- Prise en charge diététique
- Soutien psychologique

Appui Santé en Cornouaille – 02 98 90 20 96 – à adresser par courrier au 49 Hent Penhoad Bras 29700 PLOMELIN ou par mail sécurisé à apac.telesantebretagne@apicrypt.fr ou apac@bretagne.mssante.fr

Retour d'expérience

- Points positifs
 - Réponse à un besoin qui n'existait pas (sauf asso de patient)
 - Ressenti d'un bénéfice pour les patients
 - Proximité du domicile
 - Coordination personnalisée
 - Place du médecin traitant renforcée
 - Interconnaissance en interne entre salariés et externe entre partenaires
 - Image positive / communication pour Appui Santé en Cornouaille
 - Compétences nouvelles pour les coordinatrices de parcours
- Points négatifs
 - Objectif trop ambitieux en terme d'inclusion (110/250) au bout d'un an -> prolongation par l'ARS Décembre 2022
 - Communication (difficultés pour informer prescripteurs – APA – Psychologues)
 - Notre organisation chronophage pour le porteur (logiciel – séparation des tâches – RH non incluse dans le budget – Choix de multiplier les prestataires)
 - Territoire : ressources faibles sur certaines professions / secteurs géographique moins pourvus – délais de RDV
 - Tarifs du projets peu attractifs
 - Méconnaissance des aides par les mutuelles

Et après?

- Soins palliatifs?
- Abstention thérapeutique?

Questions diverses

Merci de votre attention